



SEANCE DE LA COMMISSION LOCALE DE  
L'EAU DU SAGE BAIE DE LANNION  
DU 12 DECEMBRE 2024

**Avis de la Commission Locale de l'Eau**  
**Programme d'action sur les bassins versants de la Lieue de Grève et du**  
**Douron pour l'année 2025**  
***Délibération n° 24-2024***

Le 12 décembre 2024, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion s'est réunie au siège de Lannion Trégor Communauté.

**Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux (23 membres)**

**Etaient présents :**

Madame Annie Bras-Denis, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Joël Le Jeune, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Éric Le Creurer, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Jean-Yves Le Corre, Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long  
Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération  
Madame Marie-Annick Guillou, Conseil départemental des Côtes d'Armor  
Monsieur Cédric Seureau, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Paul Le Bihan, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Hervé Tilly, PNR Armorique  
Monsieur Yann Kergoat, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Yvon Le Creff, Lannion-Trégor Communauté

**Membres représentés :**

Madame Cadiou, Conseil régional de Bretagne ayant donné pouvoir à madame Annie Bras-Denis  
Monsieur Guy Penneç, Morlaix communauté ayant donné pouvoir à monsieur Cédric Seureau

**Absents - excusés :**

Monsieur Jean-Marc Puchois, Conseil départemental du Finistère  
Monsieur Gérard Quilin Syndicat département d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor  
Représentant, Conseil départemental des Côtes d'Armor  
Madame Bénédicte Boiron, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur André Coent, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Hervé Guélou, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Rémi Guillou, Guingamp Paimpol Agglomération  
Madame Virginie Doyen, Guingamp Paimpol Agglomération  
Monsieur François Le Marrec, Guingamp Paimpol Agglomération  
Représentant, Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor

**Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (13 membres)**

**Etaient présents :**

Monsieur Jean-Pierre Le Leer, Association Eau et Rivières de Bretagne

Monsieur Jean-Luc Pichon, Fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Monsieur Jean-François Jeandet, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer AAPPMA du Léguer

Monsieur Yves-Marie Le Lay, Association Côtes d'Armor Nature Environnement

**Membres représentés :**

Madame Lechenne, Association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) Lannion-Trégor Goëlo ayant donné pouvoir à monsieur Jean-Pierre Le Leer

**Absents/excusés :**

Monsieur Jean-Pierre Jacob, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor

Représentant, Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Paimpol-Lannion

Monsieur Michel Le Guen, Association des propriétaires riverains des Moulins de Bretagne

Monsieur Jean Acquere, Association Lannion Canoë-Kayak, représentant les usagers des rivières

Madame Edwige Kerboriou, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor

Représentant, Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA) et

Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor (GAB)

Monsieur Erwan Daniel, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor

Madame Charlotte Le Bris, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

**Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (8 membres)**

**Etaient présents :**

Madame Léa Thiébaud, cheffe de la mission interservice sur l'eau et la nature des Côtes d'Armor (MISEN des Côtes d'Armor)

Monsieur le directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant (Monsieur Pierre Prod'homme AELB)

**Membres représentés :**

Monsieur le chef de la mission interservice sur l'eau et de la nature du Finistère ou son représentant (Monsieur Hoeffler MISEN du Finistère) ayant donné pouvoir à madame Léa Thiébaud MISEN 22

Monsieur le Directeur régional de l'Office français de la Biodiversité ou son représentant ayant donné pouvoir à madame Léa Thiébaud MISEN 22

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bretagne ou son représentant (DREAL Bretagne) ayant donné pouvoir à monsieur Pierre Prod'Homme AELB

Monsieur le directeur département des territoires et de la mer des Côtes d'Armor ou son représentant ayant donné pouvoir à monsieur Pierre Prod'Homme AELB

**Absents :**

Monsieur le Préfet coordinateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant (DREAL Centre)

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor ou son représentant

**Exposé :**

Les « bassins versants de la Lieue de Grève » couvrent les bassins versants du Quinquis, du Yar, du Roscoat, du Kerdu, du Traou Bigot et du Coat Trédrez.

Le contrat de baie Lieue de Grève et Douron concerne les bassins versants du Quinquis, du Yar, du Roscoat, du Kerdu et du Traou Bigot.

Le programme de travaux « milieux aquatiques » de Lannion-Trégor Communauté concernent les bassins versants du Quinquis, du Yar, du Roscoat, du Kerdu, du Traou Bigot et du Coat Trédrez.

Le tableau de bord du SAGE Baie de Lannion 2022/2023 montrent que les objectifs de la disposition 4 « Eradiquer le phénomène de prolifération des algues vertes » sont en partie atteints.

Seuls les cours d'eau du Quinquis et du Traou Bigot présentent des concentrations en nitrates supérieures à l'objectif fixé de 20 mg/l (respectivement 29,9 mg/l et 24 mg/l sur l'année hydrologique 2022-2023).

Le contrat de baie Lieue de Grève et Douron adopté en 2022 et porté par Lannion-Trégor Communauté et la régie public de l'eau An Dour a pour objectif d'accompagner les agriculteurs à réduire les flux d'azote arrivant dans les baies de la Lieue de Grève et de Locquirec à la fois en travaillant sur l'agronomie et l'occupation du sol.

En 2025, le contrat de baie prévoit pour la Lieue de Grève :

- l'animation, le suivi et l'amélioration du dispositif incitatif au changement de pratiques agricoles « boucle vertueuse »,
- la création d'un rapport synthétique et pédagogique des résultats de la boucle vertueuse à remettre aux agriculteurs,
- le développement d'un observatoire pour suivre les dynamiques à court et long terme des exploitations engagées dans la boucle vertueuse et les évolutions des systèmes d'exploitation des bassins versants,
- les conseils individuels, et plus particulièrement des conseils sur la gestion de l'azote sur le bassin versant du Quinquis (en lien avec les résultats de l'étude Transcender),
- l'animation collective agricole,
- l'animation et l'accompagnement pour la contractualisation de MAEC,
- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie « Breizh bocage 3 » pour la reconstitution, la gestion et la protection du bocage
- La mise en œuvre des actions foncières : animation de la cellule foncière, accompagnement d'échanges amiables
- la valorisation du projet « Paroles dans les champs » lancé en 2024

Une seconde évaluation de la cour des comptes est prévue au 2<sup>nd</sup> semestre 2025.

Un bilan évaluation du contrat de baie Lieue de Grève / Douron est également prévu fin 2025, préalable à la construction d'un nouveau contrat de baie.

Début 2025, l'INRAe, Scheme et le CEVA vont déployer un outil de modélisation sur les bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron (modélisation TNT2/ Mars 3D-Ulve). Ce projet vise à améliorer la chaîne de modélisation permettant de relier les pratiques agricoles dans les bassins versants alimentant les baies à algues vertes et l'importance de la prolifération algale dans ces baies. L'objectif est de mieux simuler les concentrations et flux d'azote journaliers à l'exutoire des bassins versants

selon différents scénarii agricoles testés (TNT2), et de fournir ainsi des données les plus réalistes possibles au modèle de croissance et de dispersion des algues (EcoMARS3D-Ulves), en prenant en compte notamment la dynamique saisonnière et le comportement spécifique de chaque bassin versant<sup>1</sup>.

Lannion-Trégor Communauté porte également sur ces bassins versants un programme de travaux sur les milieux aquatiques. Celui-ci prévoit la réalisation de travaux de restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau du Quinquis, du Yar, du Roscoat, du Kerdu, du Traou Bigot et du Coat Trédrez. En 2024, les travaux réalisés ont permis de restaurer 23 km de cours d'eau.

Le budget prévisionnel pour l'année 2025 s'élève à 417 438 € (hors ramassage des algues vertes et Breizh bocage).

En parallèle, l'arrêté inter-préfectoral ZSCE (zone soumise à contrainte environnementale)<sup>2</sup> de septembre 2022 définit un programme d'actions volontaires visant à diminuer les flux de nitrates et les risques de fuite d'azote contribuant à la prolifération des algues vertes. L'arrêté ZSCE sur les bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron fixe des objectifs à atteindre sur différents socles dans l'objectif de réduire ce phénomène.

*(Socles : réduction des fuites d'azote par des mesures agronomiques, amélioration de la couverture des sols, amélioration de la gestion des cultures et notamment des prairies, protection des zones humides et des cours d'eau visant à améliorer le pouvoir épurateur des milieux).*

La phase volontaire se terminera fin 2025. Ensuite, la phase réglementaire sera engagée avec l'obligation pour les agriculteurs qui n'atteignent pas les objectifs, de mettre en œuvre un plan d'action visant la réduction des concentrations en matières azotées sur les exploitations. Certains dispositifs, comme les MAEC et la boucle vertueuse, peuvent permettre une « substitution » aux socles de l'arrêté.

Enfin, le programme d'action sur les bassins versants de la Lieue de Grève prévoit un projet visant à analyser les leviers pour réduire l'utilisation des pesticides sur les périmètres de protection de captage et sur l'ensemble du territoire de Lannion-Trégor Communauté (candidature Territoire d'expérimentation « zéro phyto » de la Région Bretagne)

#### **Décision :**

##### **Décompte des votes :**

**3 votes « contre » / 0 abstention / 20 « pour » sur 23 membres présents ou représentés**

*(Monsieur Yann Kergoat était absent au moment du vote)*

*Considérant le SAGE Baie de Lannion approuvé le 11 juin 2018,*

La Commission Locale de l'Eau souligne le travail réalisé depuis de nombreuses années par l'ensemble des acteurs sur les bassins versants de la Lieue de Grève pour réduire les flux d'azote et les quantités d'algues vertes échouées sur la baie.

La Commission Locale de l'Eau émet un **avis favorable** au programme de l'année 2025 du contrat de baie de la Lieue de Grève et du Douron.

<sup>1</sup> <https://www.creseb.fr/mars-tnt-modelisation-developpement-algues-vertes/>

<sup>2</sup> [https://www.cotes-darmor.gouv.fr/contenu/telechargement/58790/409322/file/2022-09-12\\_AP%20volontaire%20ZSCE%20AV%20LDG%20Douron.pdf](https://www.cotes-darmor.gouv.fr/contenu/telechargement/58790/409322/file/2022-09-12_AP%20volontaire%20ZSCE%20AV%20LDG%20Douron.pdf)

La Commission Locale de l'Eau encourage la poursuite des travaux pour améliorer l'action foncière.

La Commission Locale de l'Eau émet un **avis favorable** au programme de travaux sur les milieux aquatiques sur les bassins versants de la Lieue de Grève et rappelle les objectifs de restauration de la continuité écologique au niveau des obstacles identifiés dans le SAGE BL à savoir, pont de la RN12 (yar\_obs014), pont ar Roscoat (ros\_obs001), milin ar C'hastell (ker\_obs002), moulin neuf (yar\_obs015) et moulin Manac'hty (yar\_obs010). Il est proposé qu'une prochaine CLE en 2025 soit consacrée à cet enjeu.

**Madame Annie Bras-Denis**  
**Présidente de la CLE du SAGE Baie de Lannion**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Annie Bras-Denis', written over a circular stamp or seal.